

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للإيجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 5 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis
Identifiant Unique N° 0381878S

La CIL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18/10/2022

Note d'opération
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire
de la cote de la Bourse de l'emprunt obligataire
« CIL 2023/1 »
de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars
Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 DT

L'emprunt sera réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,55%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

La présente émission de la CIL a reçu la note **BBB (tun) (EXP)*** par l'agence de notation FITCH RATINGS en date 15/03/2023

Visa n° **23 / 1097** du **17 MARS 2023** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur administratif et comptable à la CIL

Tél : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

E-mail : kallel.mourad@CIL.FIN.TN

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

10, rue Pierre de Coubertin-1001 Tunis

Tel : 71 13 06 60 - Fax : 71 25 20 24

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17 MARS 2023** sous le n° **23 / 002 /** des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023. La présente note d'opération et le document de référence « CIL 2023 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.



* Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com

SOMMAIRE

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2023/1 »	2
CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D’OPERATION	5
1 - 1 – Responsable de la note d’opération	5
1 - 2 – Attestation du responsable de la note d’opération	5
1 - 3 – Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération	5
1 - 4 – Responsable de l’information	6
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	7
2 - 1 – Renseignements relatifs à l’émission	7
2 - 1 - 1 – Décisions à l’origine de l’émission de l’emprunt obligataire	7
2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l’opération	7
2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement	8
2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	8
2 - 1 - 5 – But de l’émission	8
2 - 2 – Caractéristiques des titres émis	8
2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres	8
2 - 2 - 2 – Prix de souscription et d’émission :	8
2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :	9
2 - 2 - 4 – Date de règlement :	9
2 - 2 - 5 – Taux d’intérêt :	9
2 - 2 - 6 – Intérêts :	9
2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l’emprunt « CIL 2023/1 »	9
2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :	10
2 - 2 - 9 – Paiement :	10
2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :	11
2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l’emprunt :	11
2 - 2 - 12 – Garantie :	11
2 - 2 - 13 – Notation :	11
<input type="checkbox"/> Notation de la société :	11
<input type="checkbox"/> Notation de l’émission	12
2 - 2 - 14 – Mode de placement :	13
2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations	13
2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres	13
2 - 3 – Renseignements généraux	13
2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	13
2 - 3 - 2 – Marché des titres	14
2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	14
2 - 3 - 4 – Tribunal compétent en cas de litige	14
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	15

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2023/1 »

L'emprunt obligataire « CIL 2023/1 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars susceptibles d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, selon les conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt	: CIL 2023/1
Montant	: 20 000 000 dinars susceptibles d'être porté à 30 000 000 dinars
Nominal	: 100 dinars par obligation.
Nombre d'obligation à émettre	: 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives.
Prix d'émission	: Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation.
Date de jouissance en intérêts	<p>: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.</p> <p>Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/06/2023 seront décomptés et payés à cette dernière date.</p> <p>Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au le 15/06/2023, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.</p>
Taux d'intérêt	: 10,55% brut par an.
Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)	: 10,55% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
Durée totale	: 5 ans .
Durée de vie moyenne	: 3 ans.
Duration (taux fixe)	: 2,645 années.
Amortissement	: Les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 DT par obligation correspondant à 1/5 ^{ème} de la valeur nominale à compter de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

Souscriptions et versements

: Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement 'CGI', Intermédiaire en Bourse, sis au 10 rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Notation de l'emprunt p12).

Clôture des souscriptions

: Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximal de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Paiement

: Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Régime Fiscal

: Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt

: La présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing a reçu la note "**BBB (tun) (EXP)**" en date du **15/03/2023** par l'agence de notation Fitch Ratings.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

- Notation de la société** : Le **18/10/2022** Fitch Ratings a confirmé la notation de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB (tun)**' à long terme et '**F3 (tun)**' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est stable.
- Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023/1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.
- L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.
- Cotation en Bourse** : La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement – CGI- de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Prise en charge par Tunisie Clearing** : La CIL s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2023/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1 - 1 – Responsable de la note d'opération

Mr Monsieur **Salah SOUKI**
Directeur Général de la CIL

1 - 2 – Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Salah SOUKI
Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Général



1 - 3 – Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Mme Mouna MEKSI
Compagnie Générale d'Investissement
Directrice Générale



1 - 4 – Responsable de l'information

Mr Mourad KALLEL
Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09

La notice légale est publiée au JORT n°37 du 28/03/2023

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 23 / 10 97 du 17 MARS 2023
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL

CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2 - 1 – Renseignements relatifs à l'émission

2 - 1 - 1 – Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant nominal de l'emprunt :** 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- **Produit brut et net de l'emprunt :** Le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 170.000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 20.000 DT⁽¹⁾, les frais de la BVMT sont de 8.250 DT⁽²⁾, les frais de Tunisie Clearing pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 22.349 DT⁽³⁾, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2.500 DT, soit un total de frais approximatifs de 223.099 DT et un produit net de l'emprunt de **29.776.901** DT.

	Produit Global	Produit par obligation
Produit brut	30.000.000 dinars	100,000 dinars
Frais globaux ³	233.099 dinars	0,744 dinars
Produit net	29.776.901 dinars	99,256 dinars

⁽¹⁾ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit pour un montant de 30 000 000 DT.

⁽²⁾ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt interviendront au 2^{ème} trimestre 2023.

⁽³⁾ Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt p12).

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

2 - 1 - 5 – But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

2 - 2 – Caractéristiques des titres émis

2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	: « CIL 2023/1 ».
Nature des titres	: Titres de créance.
Forme des obligations	: Nominatives.
Législation sous laquelle les titres sont créés	: Code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre I. sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
Catégorie des titres	: Obligations ordinaires.
Modalité et délais de délivrance des titres	: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

2 - 2 - 2 – Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2 - 2 - 4 – Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2 - 2 - 5 – Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2 - 2 - 6 – Intérêts :

Le paiement des intérêts sera effectué à terme échu le **15 juin** de chaque année.

La première échéance est prévue pour le **15/06/2024**.

La dernière échéance est prévue pour le **15/06/2028**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20.000.000 Dinars, le montant total des intérêts serait de **6 330 000 Dinars**.

2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l'emprunt « CIL 2023/1 »

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit

Nombre d'obligations	: 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars.
Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en bourse	: 15/06/2023 .
Date du premier paiement des intérêts	: 15/06/2024 .
Date du premier remboursement en capital	: 15/06/2024 .
Date de la dernière échéance	: 15/06/2028 .
Type d'amortissement	: Annuel constant de 20 dinars par obligation correspondant à 1/5 ^{ème} de la valeur nominale à compter la première année.
Taux d'intérêt nominal	: Un taux fixe de 10,55% brut par an.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 20 000 000 DT,

Amortissement linéaire de l'emprunt à taux fixe :

1- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe : **10,55%**

(en DT)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	20 000 000				
2024		4 000 000	16 000 000	2 110 000	6 110 000
2025		4 000 000	12 000 000	1 688 000	5 688 000
2026		4 000 000	8 000 000	1 266 000	5 266 000
2027		4 000 000	4 000 000	844 000	4 844 000
2028		4 000 000	-	422 000	4 422 000
		20 000 000		6 330 000	26 330 000

2- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe : **10,55%**

(en DT)

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2023	100 000				
2024		20	80	10,550	30,550
2025		20	60	8,440	28,440
2026		20	40	6,330	26,330
2027		20	20	4,220	24,220
2028		20	-	2,110	22,110
		100		31,650	131,650

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 000 000 dinars.

La CIL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 000 000 dinars.

2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2 - 2 - 9 – Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **15 juin** de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations « CIL 2023/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

2 - 2 - 12 – Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2 - 2 - 13 – Notation :

▪ **Notation de la société :**

Le 18/10/2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BBB (tun) ;
- Note à court terme : F3 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173#ratings>

▪ Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **15/03/2023**.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Signification des notes nationales :

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière une fois par an.

2 - 2 - 14 – Mode de placement :

L'emprunt obligataire 'CIL 2023-1 ' est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2 - 3 – Renseignements généraux

2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2023/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

2 - 3 - 2 – Marché des titres

Il existe au 31/12/2022, 3 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 4 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2017/1 (5 ans, 7,60%) ;
- CIL 2017/2 (5 ans, 7,95%) ;
- CIL 2018/1 (5ans, 10,6% et/ou TMM+2,5%).

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2 - 3 - 4 – Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

La CIL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 18/10/2022

EMPRUNT OBLIGATAIRE « 2023/1 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de 100 DT
 Emis par appel public à l'épargne
 L'emprunt est réparti comme suit

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,55%	Constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 15/03/2023

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/04/2022

Délibération du Conseil d'Administration du 16/03/2023

Visa du CMF n° 23 / 1097 du 17 MARS 2023

Notice légale publiée au Jort n°37 du 28/03/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) ⁽¹⁾⁽²⁾

Nom & prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Date / Lieu de Naissance :	Nationalité :
Autres nationalités :	Vous êtes assujetti à la loi FATCA* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pièce d'identité <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte de séjour	N° :
Date de délivrance :	
Profession/Activité :	
Adresse :	Téléphone :
Agissant pour le compte : <input type="checkbox"/> de moi-même <input type="checkbox"/> du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du..... et dont une copie originale conforme est jointe à la présente	
Identité du mandat	
Personnes Physique : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte de séjour N° : Date de délivrance : Nationalité : Autres nationalités :	Personnes Morale : Raison Sociale : Identifiant unique : Pays de constitution : Le capital de la société est-il détenu par un contribuable américain possédant au moins 10% ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
Profession/Activité :	Téléphone :
Adresse :	

Déclare (ons) souscrire àobligations nominatives de l'emprunt « CIL 2023/1 » à taux fixe 10,55 % ; durée de 5 ans.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décompté et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **15 juin** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **15/06/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2023 » et une copie de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « CIL 2023/1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ¹:

en espèces.....;

par chèque n°..... tiré sur :..... Agence.....

par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert à

la somme de (en toutes lettres)représentant le montant des obligations souscrites, soit obligations " CIL 2023/1 " à taux fixe de **10,55%**, durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen ² gestion libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche⁽³⁾

A Tunis, le.....

Signature

(1) Remplir la ligne appropriée.

(2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et approuvé "

* Réglementation fiscale américaine dont l'objectif est d'identifier les ressortissants américains qui investissent en dehors des Etats Unis ou qui perçoivent indirectement un revenu à l'intérieur ou à l'extérieur des états unis par le biais d'entités étrangères.

**La CIL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 18/10/2022
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « 2023/1 »**

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de 100 DT
 Emis par appel public à l'épargne
 L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,55%	Constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 15/03/2023

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/04/2022
 Délibération du Conseil d'Administration du 16/03/2023
 Visa du CMF n° 23 / 1097 du 17 MARS 2023

Notice légale publiée au Jort n°37 du 28/03/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) ⁽¹⁾⁽²⁾

Nom & prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Date / Lieu de Naissance :	Nationalité :
Autres nationalités :	
Vous êtes assujetti à la loi FATCA* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Pièce d'identité <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte de séjour	N° :
Date de délivrance :	
Profession/Activité :	
Adresse :	
Téléphone :	
Agissant pour le compte : <input type="checkbox"/> de moi-même	
<input type="checkbox"/> du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du..... et dont une copie originale conforme est jointe à la présente	

Identité du mandat

Personnes Physique : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom : Pièce d'identité : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Carte de séjour N° : Date de délivrance : Nationalité : Autres nationalités :	Personnes Morale : Raison Sociale : Identifiant unique : Pays de constitution : Le capital de la société est-il détenu par un contribuable américain possédant au moins 10% ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
Profession/Activité :	Téléphone :
Adresse :	

Déclare (ons) souscrire àobligations nominatives de l'emprunt « CIL 2023/1 » à taux fixe 10,55 % ; durée de 5 ans.
 Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023** seront décompté et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **15 juin** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **15/06/2023** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorés des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2023 » et une copie de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire « CIL 2023/1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ¹:

- en espèces.....;
 - par chèque n°..... tiré sur :..... Agence.....
 - par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert à
- la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit obligations « CIL 2023/1 » à taux fixe de **10,55%**, durée 5 ans.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen ² gestion libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche⁽³⁾

A Tunis, le.....
Signature

(1) Remplir la ligne appropriée.
 (2) Cocher la case correspondante
 (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et approuvé "

* Réglementation fiscale américaine dont l'objectif est d'identifier les ressortissants américains qui investissent en dehors des Etats Unis ou qui perçoivent indirectement un revenu à l'intérieur ou à l'extérieur des états unis par le biais d'entités étrangères.